



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 19 janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire.

Délibération
n°2026-19/01-001

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2026

Présents : 19
Procuration : 8
Absents : 0
Exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

**Organisation de la
semaine scolaire –
Demande de
dérogation pour
une semaine de 4
jours**

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Thierry COSTES	Christelle SAINTRAPT
Pierre LANFRANCHI	Frédéric COUASNON	
Isabelle COUZINIÉ	Jean-Michel DELUC	Jean-Luc RIVIERE
Ahmed HAMADI	Katy BAJOUÉ	
Marie-Anne DRIEF	Andrée ROUSSEAU	Pascal LABLANCHE
Jean-François COMBES		
Valérie LOURDE		Florence DUC
Thierry GRILLOU	Roland PONTIN-MANENT	
Charlène BOUÉ		

Absents ayant donné procuration : Ouadie HRITANE à Raymond DEFIS, Michelle PAOLINI à Andrée ROUSSEAU, Anne-Marie MONTHUS à Jean-Luc RIVIERE, Evgenia LOPEZ à Monsieur Jean-Michel DELUC, Madame Mathilde RIVIERE à Monsieur Thierry COSTES, Jean-Charles MUNIER à Pascal LABLANCHE, Anne-Sophie LEFEVRE à Florence DUC, Sandy SARROLA à Frédéric COUASNON.

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles D.521-10 à D.521-12 ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu l'organisation actuelle du temps scolaire sur 4,5 jours dans les écoles de la commune ;

Vu l'avis des conseils d'école,

- Pour l'école élémentaire des Capucins, le 8 décembre 2025 : avis favorable au passage à une semaine de quatre jours.
- Pour l'école maternelle des Capucins, le 9 décembre 2025 : avis favorable au passage à une semaine de quatre jours.
- Pour l'école élémentaire de l'Olivier, le 1^{er} décembre 2025 : avis défavorable au passage à une semaine de quatre jours.
- Pour l'école maternelle de l'Olivier, le 1^{er} décembre 2025 : avis favorable au passage à une semaine de quatre jours.
- Pour l'école élémentaire de l'Hourride, le 12 décembre 2025 : avis favorable au passage à une semaine de quatre jours.

Considérant la concertation menée avec les équipes enseignantes, les parents d'élèves et les services municipaux ;

Considérant que cette organisation est de nature à répondre aux besoins des élèves et au fonctionnement des services communaux ;

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De solliciter auprès de Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) une dérogation à l'organisation de la

semaine scolaire afin de mettre en place une semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) dans les écoles publiques de la commune ;

- **Précise** que cette organisation serait applicable à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette demande.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 20 janvier 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DEFIS

